

Association loi 1901 n°0132006952

Crédit Agricole S.A : une nouvelle page



Crédit Agricole a annoncé la nomination de **Philippe Brassac** au poste de directeur général de Crédit Agricole S.A., il prendra ses fonctions à l'issue de l'assemblée générale du 20 mai 2015.

Philippe Brassac est actuellement directeur général de la Caisse régionale Provence Côte d'Azur.

Depuis janvier 2010, il est secrétaire général de la Fédération Nationale du Crédit Agricole, vice-président de la SAS Rue La Boétie et vice-président du conseil d'administration de Crédit Agricole SA.

C'est donc la fin de l'incertitude d'une décision que tous ceux qui connaissent le Crédit et son fonctionnement savaient depuis février 2010. **Nous adressons nos félicitations à Philippe Brassac et lui souhaitons bon courage.**

Par contre nous sommes étonnés sur les premiers commentaires liés à sa désignation avec celui de Oddo Securities, qui indique que « ce nouveau pas vers un changement de gouvernance est positif pour plusieurs raisons ». Le broker estime que cela pourrait être "un moyen de traiter définitivement et au moindre coût les doutes sur la solvabilité de Crédit Agricole SA", ainsi que de "permettre de nommer à la tête de Crédit Agricole SA des dirigeants dont le choix reposera uniquement sur leurs seules capacités managériales".

En effet, le directeur général de CASA n'aura plus le pouvoir de nomination des responsables des CRCAM, alors que la structure existante génère un mécanisme de cooptation entre dirigeants des Caisses Régionales.

Mr Brassac n'est pas un homme nouveau, sa présence et ses fonctions dans les instances dirigeantes de CASA **en faisait déjà un élément clé des décisions.**

Alors cette nouvelle gouvernance c'est quoi ?

Il s'agit en fait de transférer certaines fonctions (contrôle interne...) de l'organe central du groupe, représenté aujourd'hui par l'entité cotée CASA, aux caisses régionales. De quoi rendre la structure de la banque plus lisible aux yeux des investisseurs, et soutenir le titre. En échange de ce rééquilibrage des pouvoirs, les actionnaires de CASA (investisseurs privés, salariés, mais aussi caisses régionales) recevraient une compensation financière dont le montant constitue **l'un des points d'achoppement des discussions.**

Mais alors que l'on prête la volonté à Philippe Brassac de faire évoluer la gouvernance du Groupe Crédit Agricole, CM-CIC Securities estime qu' "une justification possible au "détricotage" de la subtile gouvernance du Groupe Crédit Agricole, répartissant les pouvoirs entre CASA et les Caisses Régionales, **serait la préparation de la sortie de cotation de CASA**".

Le broker fait ainsi remarquer que "la modération dans la croissance des risques pondérés qui s'annonce pour les années à venir, ainsi que la très grande prudence en matière de croissance externe (notamment en termes d'acquisition de nouveaux réseaux) **limitent l'intérêt objectif d'être présent sur les marchés.**

Conclusion : plus qu'une nouvelle page c'est un nouveau livre qui est en préparation avec énormément de questions, d'interrogations en espérant que ni le cours de l'action, ni l'épargne salariale des salariés et des retraités ne fassent les frais de tels chamboulements. **Oui aux réformes, non à la révolution.**

Didier Lignon
Président

Sommaire

Page 2 : Baromètre des placements 2014

Page 3 : Pacte de responsabilité : pas d'accord dans le secteur bancaire

Page 4 : Dividende du Cac 40 : les chiffres clés pour comprendre

Page 5 : Fiscalité Dividende 2014

Page 6 : Les agences « du futur » font revenir les clients

Page 7 : Le Crédit Agricole met un pied dans le Big Data

Page 8 : Pourquoi l'actionariat doit être une cause nationale

Page 9 : Question des adhérents

Page 10 : L'actionariat Salarié levier d'efficacité – Xavier COLLOT

Page 12 : Crédit Agricole : le projet de réforme séduit les analystes

Page 13 : Situations des financières au 11/03/2015

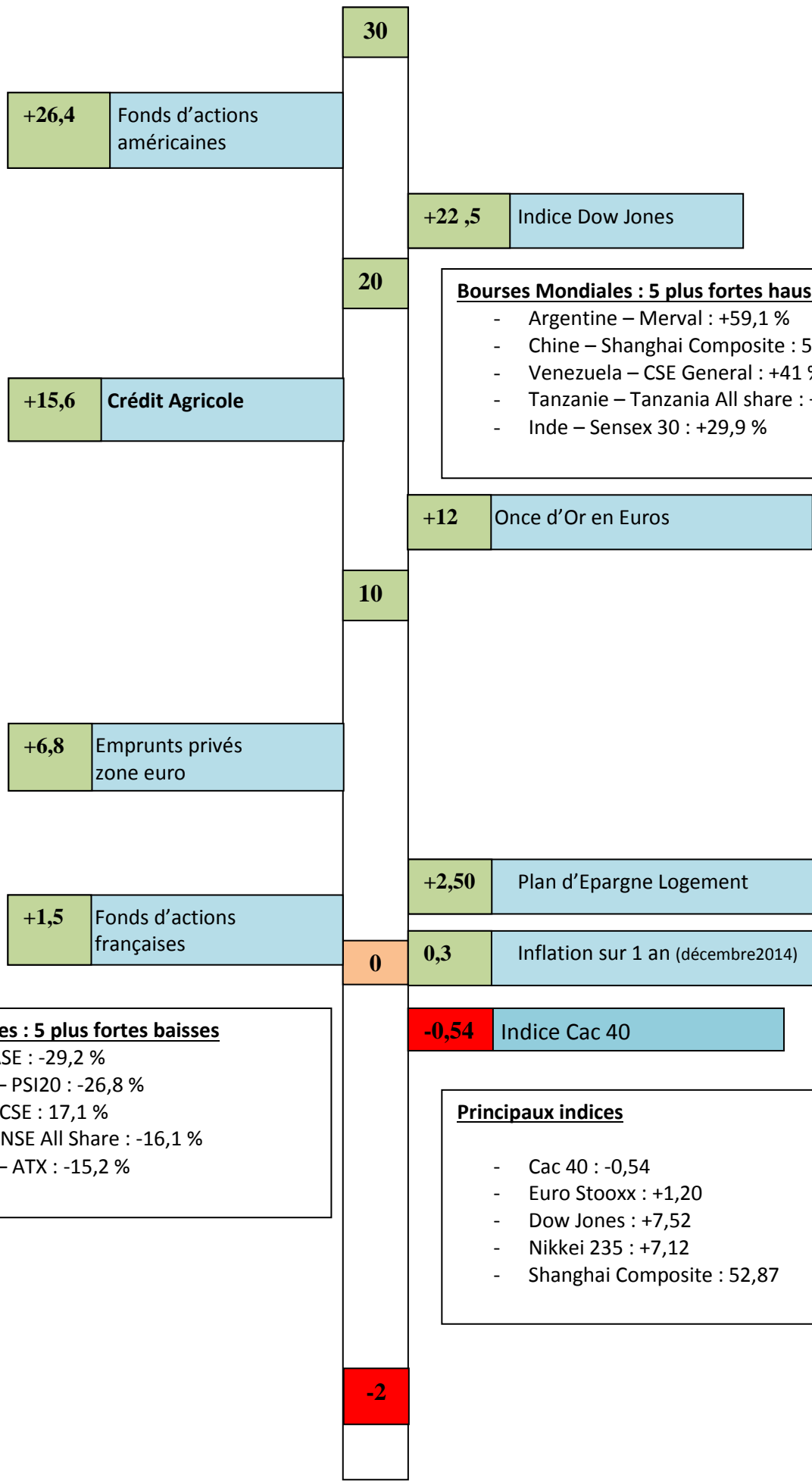
Page 14 : Les particuliers ont fui la Bourse de Paris

Page 15 : Bulletin d'adhésion

Page 16 : *Consensus des analystes

*Vos rendez-vous

<<< Baromètre des placements 2014 (en %)



Bourses Mondiales : 5 plus fortes hausses

- Argentine – Merval : +59,1 %
- Chine – Shanghai Composite : 52,9 %
- Venezuela – CSE General : +41 %
- Tanzanie – Tanzania All share : +35 %
- Inde – Sensex 30 : +29,9 %

Bourses Mondiales : 5 plus fortes baisses

- Grèce – ASE : -29,2 %
- Portugal – PSI20 : -26,8 %
- Chypre – CSE : 17,1 %
- Nigérie – NSE All Share : -16,1 %
- Autriche – ATX : -15,2 %

Principaux indices

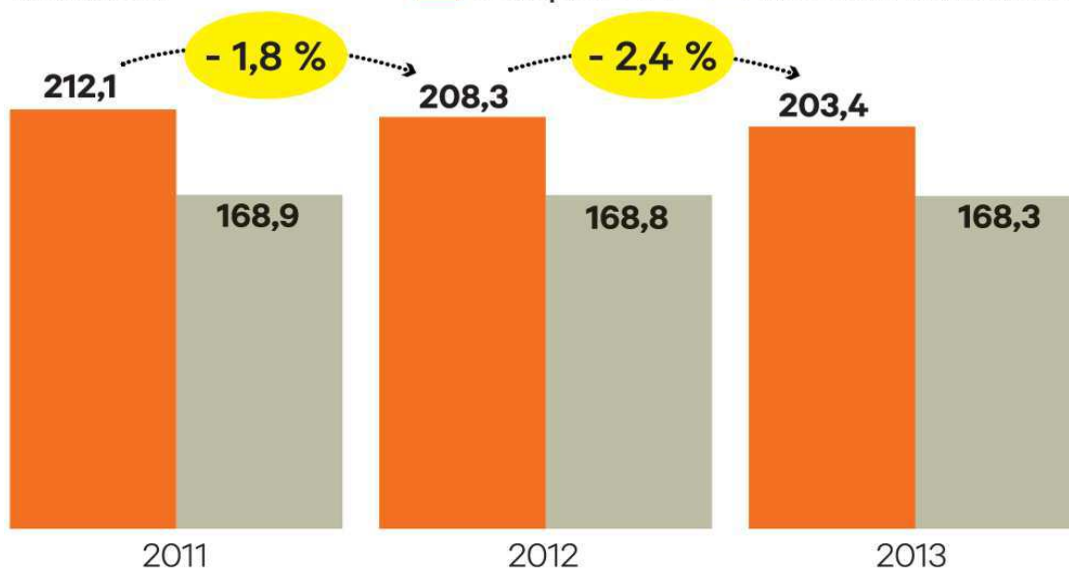
- Cac 40 : -0,54
- Euro Stoxx : +1,20
- Dow Jones : +7,52
- Nikkei 235 : +7,12
- Shanghai Composite : 52,87

<<< Pacte de responsabilité : pas d'accord dans le secteur bancaire

Les effectifs des banques

En milliers

■ Banques AFB ■ Réseaux mutualistes



« LES ÉCHOS » / SOURCE : OBSERVATOIRE DES MÉTIERS DE LA BANQUE

Après prolongation des négociations, seule la CFDT soutenait le projet d'accord.

Les banques AFB vont soumettre à signature un relevé de conclusions.

Il n'y aura pas d'accord sur l'application du pacte de responsabilité dans la branche des banques AFB (Association française des banques). Un texte dans lequel les établissements se fixaient pour objectif de recruter au moins 40.000 salariés sur trois ans, en contrepartie de baisses de cotisations et d'impôts.

La prolongation des négociations jusqu'à la fin du mois de janvier n'a donc pas permis au patronat bancaire d'emporter une adhésion suffisamment large parmi les organisations syndicales. Seule la CFDT, premier syndicat de la banque avec 29 %, était prête à signer. Or, pour être valide, le projet d'accord devait recevoir la signature de syndicats ayant recueilli au moins 30 % des suffrages. « Le solde de 40.000 embauches en trois ans ne va pas stopper la baisse des effectifs. De plus, la branche ne prenait pas d'engagements fermes, il ne s'agissait que d'objectifs », indique Philippe Sans, pour la CGT. « On ne voulait pas prendre acte du fait que les effectifs allaient continuer de reculer de 1,5 % par an, alors qu'il n'y avait aucune mesure concrète pour préserver les conditions de travail dans les entreprises », renchérit Régis Dos Santos, du SNB.

Vers un engagement moins contraignant

Prenant acte de cette « absence de consensus », le patronat bancaire a donc décidé lundi de « transformer » son texte en relevé de conclusions, « reprenant les principales dispositions dudit accord », selon le courrier envoyé par l'AFB aux syndicats. Le document leur sera transmis pour signature « dans le courant de la semaine ».

Cette défection du secteur bancaire n'est certes pas une bonne nouvelle pour l'exécutif. Toutefois, les promoteurs du pacte de responsabilité avaient dès l'origine prévu la possibilité pour les branches professionnelles de consigner leurs objectifs en termes d'emplois à travers « un relevé de conclusions signé ». Une voie parallèle, moins engageante et donc de moindre portée, qu'a déjà empruntée le secteur de la propreté.

Pour la CFDT, l'engagement des banques dans le cadre du pacte de responsabilité permettra de limiter la baisse tendancielle des effectifs et de gagner potentiellement plus de 8.000 embauches. Elle devrait donc, logiquement, être signataire du relevé de conclusions.

<<< Dividendes du CAC 40 : les chiffres clés pour comprendre

L'an dernier, les entreprises du CAC 40 ont versé 56 milliards d'euros à leurs actionnaires, sous forme de dividendes et de rachats d'actions, selon une étude publiée par la lettre spécialisée Vernimmen.net. Voici les éléments importants pour comprendre la hausse des versements en 2014.

• Est-ce un record ?

Non. Le chiffre de 56 milliards d'euros, qui comprend les dividendes et les rachats d'actions reste en-dessous du record atteint par les groupes du CAC 40 en 2007 (57,1 milliards d'euros). De plus, ce chiffre est dopé par deux opérations exceptionnelles : la distribution de dividendes sous forme d'actions Hermès pour 7 milliards d'euros par LVMH et le rachat par L'Oréal d'une partie de sa participation dans Nestlé (6 milliards). Dans le détail, les versements de dividendes ont bondi de 25%, à 46 milliards d'euros et les rachats d'actions de 55%, à 10 milliards d'euros. Mais une fois l'opération de LVMH neutralisée, la hausse des dividendes ressort à seulement 5,5% par rapport à l'an dernier (37 milliards).

• Quelles sont les entreprises les plus généreuses ?

Le trio de tête en est formé, comme les années précédentes (hors LVMH) par Total (5,4 milliards), Sanofi (3,7 milliards) et GDF Suez (3,5 milliards). Si l'on ajoute EDF, Orange et BNP Paribas, seulement six sociétés ont versé la moitié des dividendes du CAC 40 en 2014. Enfin, isolés, Alcatel Lucent et Alstom n'ont pas souhaité rétribuer leurs actionnaires, alors que ces deux entreprises sont en pleine restructuration. Voir ci-dessous le tableau pour le détail des versements par société.

• D'où vient cet argent ?

Avec un chiffre d'affaires de 1.268 milliards d'euros et 48 milliards d'euros de bénéfices en 2013, les entreprises du CAC 40 ont eu les moyens de récompenser leurs actionnaires. Par rapport à une capitalisation boursière de 1.200 milliards d'euros, la rémunération des actionnaires reste inférieure à 5%, un niveau raisonnable pour les grands groupes français. D'autant que les stars de la cote disposaient d'une trésorerie abondante, estimée à 1.849 milliards d'euros fin 2013 (banques exclues), selon une étude du cabinet Detroyat.

• Où vont ces dividendes ?

Pour la moitié, à l'étranger ! En effet, la part des investisseurs « non résidents » dans le CAC 40 est passée de 41,9% en 2011 à 46,7% fin 2013, selon la Banque de France. Un taux qui dépasse même 50% pour 19 entreprises du CAC 40, notamment celles du secteur de la santé et pétrolier. Si ces grosses sommes d'argent quittent la France, elles restent le plus souvent en Europe : 18,8% des investisseurs étrangers sont européens, devant les américains (15,9%) et les britanniques (3,4%), selon le FMI.

• Au détriment de l'investissement ?

Alors que les entreprises françaises ont récemment été classées comme les plus généreuses d'Europe en matière de dividendes par le gérant de fonds Henderson Global Investors, les montants consacrés à l'investissement industriel ont eux baissé en 2013 (derniers chiffres disponibles). En effet, d'après le cabinet Ricol Lasteyrie, les entreprises du CAC 40 (banques exclues) ont investi à hauteur de 86 milliards d'euros en 2013. Soit une baisse de 5%, la première depuis 5 ans. Cette année là, les grands groupes avaient particulièrement délaissé l'investissement pour se restructurer et assainir leurs finances. Leur dette s'était ainsi réduite de 26 milliards d'euros en 2013, à 219 milliards d'euros, son plus bas niveau depuis 2007.

• Quelle tendance pour 2015 ?

A l'occasion de leurs assemblées générales, certains de nos champions nationaux ont déjà averti d'une baisse des dividendes en 2015, comme GDF Suez ou Vivendi. Si Total devrait rester le premier « distributeur » de France, le géant français du pétrole ne devrait pas rester longtemps insensible à la chute des cours du pétrole.

D'après une étude de Deloitte sortie en septembre dernier, 11% des entreprises françaises (cotées et non cotées) comptaient encore se montrer généreuses avec leurs actionnaires, contre 3% en Allemagne. Peut-être plus inquiétant, elles étaient seulement 26% à vouloir investir sur les douze mois à venir, contre 37% outre-Rhin et 59% dans le reste de l'Europe.

Groupe	Rachat net d'actions en 2014 (en MC)	Rachats nets en % de la capitalisation boursière moyenne 2014	Dividendes versés en cash en 2014 (en MC)	Dividendes versés en actions en 2014 (en MC)	Somme rachats nets et dividendes versés en 2014 (en MC)	En % de la capitalisation boursière moyenne 2014
1 LVMH	77	0,1%	1 552	7055	8 684	14,0%
2 L'Oréal	6154	8,8%	1 507	-	7 661	10,9%
3 Total	213	0,2%	5 401	-	5 614	5,2%
4 Sanofi	1799	1,7%	3 676	-	5 475	5,3%
5 GDF Suez	-137	0,3%	3 542	-	3 405	7,7%
6 EDF	8	0,0%	2 331	-	2 339	5,1%
7 Orange	-53	-0,2%	2 107	-	2 054	6,4%
8 BNP Paribas	63	0,1%	1 866	-	1 929	2,9%
9 Axa	-57	0,1%	1 960	-	1 903	4,2%
10 Vinci	770	2,8%	989	-	1 759	6,4%
11 Schneider Electric	371	1,0%	1 095	-	1 466	4,1%
12 Vivendi	37	0,1%	1 348	-	1 385	5,4%
13 Société Générale	226	0,7%	779	-	1 005	3,2%
14 Air Liquide	118	0,4%	839	-	957	3,1%
15 Crédit Agricole	10	0,0%	131	744	885	3,1%
16 Unibail-Rodamco	-	0,0%	871	-	871	4,6%
17 Danone	-4	0,0%	307	544	847	2,7%
18 Saint-Gobain	134	0,6%	441	244	819	3,7%
19 Renault	26	0,1%	503	-	529	2,9%
20 Michelin	58	0,4%	464	-	522	3,5%
21 Bouygues	2	0,0%	511	-	513	5,1%
22 Kering	20	0,1%	473	-	493	2,5%
23 Airbus	-104	0,3%	587	-	484	1,4%
24 Safran	1	0,0%	465	-	466	2,1%
25 Carrefour	20	0,1%	149	289	458	2,5%
26 Pernod-Ricard	13	0,1%	440	-	453	2,0%
27 Veolia Environnement	-	0,0%	200	174	374	5,0%
28 Legrand	91	0,8%	279	-	370	3,4%
29 Cap Gemini	183	2,2%	174	-	357	4,2%
30 Lafarge	14	0,1%	289	-	303	1,8%
31 Solvay	8	0,1%	271	-	279	2,9%
32 ArcelorMittal	-	0,0%	250	-	250	1,5%
33 Technip	42	0,6%	206	-	248	3,3%
34 Essilor	35	0,2%	198	-	233	1,4%
35 Publicis	-20	-0,2%	110	128	218	1,7%
36 Valeo	73	1,0%	132	-	205	2,8%
37 Accor	-	0,0%	123	60	183	2,2%
38 Gemalto	14	0,2%	33	0	47	0,8%
39 Alstom	-	0,0%	-	-	0	0,0%
40 Alcatel-Lucent	-16	-0,2%	0	0	-16	-0,2%
Cumul	10 189	0,9%	36 599	9 238	56 026	4,9%

<<< Fiscalité Dividendes en 2014

La loi de finance 2014, n'a pas impacté la fiscalité des dividendes (Elle a par contre modifié la fiscalité sur les PLUS VALUES de valeurs mobilières).

Concernant les dividendes en 2014, voici le principe:

Vous ne pouvez plus bénéficier d'un PFL (Prélèvement Forfaitaire Libératoire), vos dividendes bruts (avant paiement de la CSG/CRDS) sont automatiquement intégrés à vos revenus professionnels et soumis à l'impôt sur le revenu après un abattement de 40%.

Cependant, dès l'année de perception de vos dividendes (Année N), vous paierez un acompte de 21% qui sera déduit de l'impôt à payer en N+1.

De plus vos dividendes bruts sont également soumis à la CSG/CRDS au taux de 15.50%.

Exemple Concret sur 100 € de dividendes bruts : Que vous restera-t-il?

Dividende brut reçu en 2014 : 100 €

→ 15.50 % Prélèvement sociaux (CSG et CRDS) retenus à la source : 15,5 € (dont 5,1 € correspondants à la CSG déductible, déduite de votre revenu imposable en N+1)

→ 21% d'Acompte retenu à la source (prélèvement obligatoire non libératoire, valant acompte sur l'IR 2015) : 21 €

► Dividendes nets perçus en 2014: $100 - 15,5 - 21 = 63,5$ €

En 2015, quand vous déclarerez vos revenus 2014, vous déclarerez le dividende brut de 100 € moins 40% d'abattement, soit 60 €. Si par exemple votre tranche marginale d'imposition est de 40%, vous devrez payer 24 € (40% de 60 €). Cependant vous avez déjà payé en 2014 l'acompte de 21€, il ne vous restera plus que 3 € à payer.

Si l'acompte de 21% est supérieur à votre impôt réellement dû l'administration fiscale procèdera à un remboursement du trop perçu

<<< Les agences « du futur » font revenir les clients

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes teste depuis deux ans des agences 2.0. La fréquentation y progresse nettement, alors qu'elle recule à ses guichets standards.

La chute de la fréquentation dans les agences bancaires ne serait donc pas une fatalité ? Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a fait la preuve, à son échelle, que la modernisation et la réorganisation radicale des guichets encourageaient les clients à franchir à nouveau leur porte.

La caisse régionale teste depuis octobre 2012 un nouveau concept d'agences dans différentes zones de chalandise. Quinze points de vente, près de 200 collaborateurs et 80.000 clients ont ainsi basculé à ce jour dans la « **banque du futur** ». Dans ces agences dites « **prototypes** », le nombre moyen de visites par jour a nettement progressé l'an dernier, passant de 230 à 265 visites entre janvier et novembre 2014. Sur la même période, le réseau traditionnel du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a vu cet indicateur chuter de 216 à 196 visites par jour en moyenne.

Spécialisation des conseillers

Résultat, les ventes de services et produits bancaires ont augmenté de 5 % sur l'ensemble de la caisse régionale en 2014, contre une hausse de 7 % dans les nouvelles agences. Cette accélération a particulièrement bénéficié aux crédits et aux assurances. De fait, alors qu'en moyenne seules 3 % des visites journalières en agence concernent des rendez-vous « conseil » (contre 10 % d'opérations au guichet et 87 % d'opérations aux automates), le taux des visites « conseil » passe à 5 % à 6 % dans les agences 2.0.

De fait, cette « nouvelle distribution » repose en premier lieu sur la spécialisation des conseillers. Le client n'a plus un seul référent généraliste, mais accès à une équipe de conseillers (crédit, épargne, assurance et services bancaires du quotidien). « **La compétence du conseiller, c'est ce qui fait revenir le client en agence** », justifie Christian Rouchon, directeur général de la caisse Sud Rhône Alpes. L'aménagement et le design des agences ont par ailleurs été revus : différents espaces thématiques sont en accès libre, les rendez-vous se tiennent dans des salons en côte à côte. Une convivialité inspirée de l'univers digital. Cette expérimentation plaide en faveur d'une généralisation de ce nouveau concept, qui devrait être validée au début de l'été par le conseil d'administration de la caisse régionale.

Source : Véronique Chocro - journaliste au Service Finance - le 22/01/2015

<<< Le Crédit Agricole met un pied dans le Big Data

La banque a adopté un logiciel exploitant les données des clients pour leur vendre des produits pertinents

L'adoption toute récente d'un seul et même système informatique par les 39 caisses régionales du Crédit Agricole permet au groupe mutualiste d'innover à grands pas dans les relations avec ses clients. **L'établissement est ainsi en passe de franchir une frontière technologique** en assistant au quotidien ses conseillers bancaires d'un logiciel informatique. Celui-ci formulera des propositions commerciales pertinentes sur la base des nombreuses données dont la banque dispose sur les clients. Ce projet, actuellement en test dans les caisses régionales d'Ile-de-France, du nord-est et du nord de la France, doit être **généralisé en 2015**.

Il s'agit en fait d'une utilisation très poussée et sophistiquée du CRM, le Customer Relationship Management, dans le sillon du Big Data. **Le Crédit Agricole s'est ainsi doté d'un double outil : un « grenier à données »** (« data warehouse ») et le logiciel d'IBM Unica, pour traiter ces données. « Les banques stockent beaucoup d'informations sur leurs clients, d'ordre commercial mais aussi réglementaire. Nous voulons donner une profondeur dans le temps et une intelligence à ces informations, pour mieux les comprendre et en déduire des offres plus adaptées aux besoins de nos clients », explique Frédéric Thomas, président de CA Technologies et de CA Services, et directeur général de la caisse régionale Normandie-Seine.

Les banques françaises planchent sur l'exploitation des données

Si le Crédit Agricole fait figure de pionnier en matière d'exploitation des données clients, les autres banques françaises amorcent le mouvement. BNP Paribas indique être « en réflexion » sur le sujet, tout comme La Banque Postale, qui confirme avoir des projets en cours. Banque Populaire va aussi prochainement mettre à la disposition de ses conseillers une application sur tablette « permettant une structuration de l'entretien à partir des données client ».

Ne pas abuser du tracking

Le logiciel enverra donc le plus souvent ses propositions au conseiller bancaire. « Le CRM est un outil qui permet de coconstruire une proposition commerciale en explorant des pistes et ainsi d'améliorer la relation avec les clients. Il ne se substitue pas au conseiller bancaire, qui adresse des réponses humaines et personnelles aux clients », précise Frédéric Thomas. Mais le « robot » d'IBM procède également à la distribution d'offres directement adressées aux clients de la banque. Un marketing bancaire moins rudimentaire que les anciens mailings massifs, puisque les offres sont « **le plus personnalisées possible** ». En outre, pour les produits simples comme les livrets d'épargne ou certaines assurances-dommages, l'envoi en direct est « poussé » sous la forme non pas d'une offre commerciale, mais d'un contrat que le client n'a plus qu'à parapher via la signature électronique.

Les clients vont-ils apprécier ce service, certes plus adapté à leurs besoins, mais qui s'appuiera sur l'exploitation de leurs données personnelles ? Le groupe dit prendre garde à ne pas abuser du « tracking », cette technique qui consiste à identifier un client sur un site Internet et à immédiatement lui envoyer une proposition liée à cette visite. « En tant que banque mutualiste, **nous faisons très attention à ne pas être intrusifs** : nous sommes transparents vis-à-vis de nos clients sur l'utilisation que nous faisons de leurs données et nous sommes respectueux de leurs souhaits en matière de contact : nous convenons avec eux des moyens et du rythme les plus adaptés pour les solliciter », souligne le patron de la caisse régionale Normandie-Seine.

Véronique Chocron- journaliste au service finance -le 12/01/2015

<<< Pourquoi l'actionnariat doit être une cause nationale

Par Charles-Henri d'Auvigny, président de la F2iC
(Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs).



La croissance est au rendez-vous... de toutes les aspirations, de toutes les initiatives, c'est une obsession. L'investissement ne redémarre pas, pourquoi ? Il manque du carburant dans l'économie française. **C'est le moment de se tourner vers la relance de l'actionnariat.**

La situation : les chiffres du nombre des actionnaires - 4,1 millions - , et des montants moyens investis - 20 000€ -, sont en baisse, les grandes privatisations, et leurs belles campagnes marketing d'antan, ne sont plus populaires, et la chute de la rémunération des livrets d'épargne n'y change rien.

Et pourtant, peu de sujets économiques rencontrent un tel consensus : "made in France", rempart des entreprises françaises contre les prédateurs, soutien des entreprises familiales importantes grâce à un flottant renforcé, fléchage de l'épargne vers un capital patient : les entreprises de toutes tailles auraient besoin d'actionnaires individuels, d'argent frais. L'épargne des Français est disponible. Notre ministre des Finances veut réorienter celle-ci vers les entreprises. La F2iC plaide pour ce redéploiement.

On doit agir immédiatement

Encore un effort, Mesdames, Messieurs les politiques ! Quoi de plus nécessaire de s'accorder sur le potentiel de croissance de l'actionnariat populaire, en présentant des scénarii cohérents de sélection des besoins, des opportunités, et des risques ?

Pour urgente que soit cette synthèse, on doit agir immédiatement : **l'objectif de revenir de 4 à 10 millions d'actionnaires** est aussi un objectif politique qui concerne tous les citoyens, et d'abord les 44,5 millions d'électeurs.

Participation, démocratie sociale, démocratie économique, démocratie inclusive, patriotisme, parties prenantes, responsabilité Sociale d'Entreprise, intéressement, nouvelle gouvernance : mots anciens, mots nouveaux pour faire vivre une tradition française qui date du XIXème siècle.

Reprise dès 1942 à Londres et jusqu'en 1969 par un gaullisme, imprégné du christianisme social, cette tradition appelait à dépasser le conflit entre le capitalisme et le socialisme par "l'Association". Ce n'est pas une vieille lune. "L'Association" ne songeait-elle qu'à l'équité de la redistribution des fruits de l'entreprise, au rapprochement des classes, et à intégrer l'ouvrier dans la cité ? Objectifs majeurs, certes.

Mais **de Gaulle croyait en la politique pour tous**, et au final, partout. Pour lui, les Français s'étaient, en 1940, découverts si vulnérables et divisés, que son obsession fut de renforcer leur pouvoir individuel de peser sur leur destin. Aujourd'hui encore, se tourner vers l'Etat, vers l'Europe, appelés à se réformer et à être plus proche des citoyens, est insuffisant.

Les partenaires sociaux ont fait des efforts

Aimer l'entreprise, tout autant. Le gouvernement a simplement rejoint sur ce point les salariés qui se "trouvent bien" dans leur entreprise. Mais y exercent-ils un pouvoir suffisant ?

Disons que les partenaires sociaux ont fait de vrais efforts dans la relation humaine et l'identité au travail.

Le pouvoir économique a-t-il été partagé ? Sans doute pas assez.

Les salariés ont-ils la maturité et les compétences pour y participer ? Oui, c'est même la condition pour que la culture économique des Français s'améliore encore.

L'actionnariat salarié, dans toutes les entreprises, est un impératif de politique nationale, il deviendra à terme le point d'équilibre de la gouvernance de l'entreprise.

Les Français reconquerront le pouvoir s'ils l'exercent dans tous les rôles de leur existence. L'entreprise dans notre pays exerce une gouvernance dont le modèle est un anti modèle, nuisible à l'entreprise elle-même, et à la Nation dans ce moment de crise politique aigue.

Ayons confiance en eux, rendons du pouvoir aux Français.

En participant massivement à la gouvernance de l'entreprise, les actionnaires salariés reprendront l'initiative sur une partie essentielle de leur vie en exerçant des responsabilités importantes, à la mesure du pouvoir qui revient au citoyen. C'est aussi un moyen pour qu'ils appréhendent la culture du risque. Un peuple qui prend des risques est un peuple qui a foi en l'avenir et qui avance. Il n'est pas recroquevillé sur lui-même en attendant que tout vienne de l'Etat. Une majorité de Français est mûre selon les études d'opinion pour prendre certains risques. **Encore faut-il un peu de pédagogie, une simplification des règles, une stabilité fiscale et juridique, une volonté commune d'aller dans la même direction.**

Nous sommes un peuple politique. Relançons donc l'actionnariat salarié qui sera le début de la reconquête de l'investissement dans les entreprises par les Français. **C'est un choix politique !**

<<< **Question des adhérents**

Pouvez-vous me donner des précisions sur l'indemnisation des 2 euros dont on parle dans la presse et sommes-nous concernés par la « class action » à la française ?

Les articles parus dans la presse ont déjà fait réagir nombre de nos adhérents et de nombreuses questions nous sont remontées concernant le changement dans l'organisation et la gouvernance de casa et des caisses régionales « Il s'agit en fait de transférer certaines fonctions (contrôle interne...) de l'organe central du groupe, représenté aujourd'hui par l'entité cotée CASA, aux caisses régionales. De quoi rendre la structure de la banque plus lisible aux yeux des investisseurs, et soutenir le titre. En échange de ce rééquilibrage des pouvoirs, les actionnaires de CASA (investisseurs privés, salariés et retraités, mais aussi caisses régionales) recevraient une compensation financière dont le montant constitue l'un des points d'achoppement des discussions.

L'indemnisation s'élèverait à plusieurs milliards d'euros (moins de 5), selon les Echos, **soit environ 2 € par action**, selon les calculs d'Exane BNP Paribas. »

Rappelons que l'action de groupe est issue de la loi Hamon, entrée en vigueur le 1er octobre 2014. Une action de groupe peut être lancée en cas de manquement d'un professionnel à ses obligations légales ou contractuelles. **Nous n'en sommes pas encore la !** L'action ne peut être conduite que par une des 15 associations agréées et représentatives au niveau national. Par contre : Les associations régulièrement déclarées ayant pour objet statutaire explicite la défense des investisseurs en valeurs mobilières ou en produits financiers peuvent agir en justice devant toutes les juridictions même par voie de constitution de partie civile, relativement aux faits portant un préjudice direct ou indirect à l'intérêt collectif des investisseurs ou de certaines catégories d'entre eux. C'est plutôt vers ce genre de défense qu'il faudrait agir. **Mais s'il vous plait pas de procès d'intentions !**

Lorsqu'une pratique contraire aux dispositions législatives ou réglementaires est de nature à porter atteinte aux droits des épargnants, les associations d'actionnaires peuvent demander en justice qu'il soit ordonné à la personne qui en est responsable de se conformer à ces dispositions, de mettre fin à l'irrégularité ou d'en supprimer les effets.

La demande est portée devant le président du tribunal de grande instance du siège social de la société en cause, qui statue en la forme des référés et dont la décision est exécutoire par provision. Le président du tribunal est compétent pour connaître des exceptions d'illégalité. Il peut prendre, même d'office, toute mesure conservatoire et prononcer, pour l'exécution de son ordonnance, une astreinte versée au Trésor public.

A ce jour **les 2 euros sont une base de discussions et n'oublions pas que les Caisses Régionales sont les premières concernées par une juste indemnisation. A suivre !**

<<< L'Actionnariat Salarié levier d'efficacité

Xavier COLLOT
Directeur adjoint ligne métier
Epargne Salariale et Retraite chez **Amundi**



L'actionnariat salarié est devenu au fil des années un outil de motivation salariale et de renforcement du sentiment d'appartenance des salariés. Un véritable outil de la politique RH de l'entreprise.

La réconciliation du travail et du capital semble aujourd'hui plus que nécessaire dans un monde économique en changement rapide avec une volonté indispensable de donner du sens à nos actions au sein de nos entreprises. Ils ne s'opposent pas, bien au contraire, les deux ont besoin l'un de l'autre, l'emploi n'existe pas sans le capital et le capital ne peut fructifier sans le travail. La question sous-jacente est le partage de la valeur ajoutée, celle-ci ira t-elle au capital ou au travail ? Sans polémique aucune, je pense que la réponse la plus simple se trouve dans un très bel outil qu'est l'actionnariat salarié.

L'actionnariat salarié pour quel objectif ? Que vise l'actionnariat salarié dans l'entreprise ? Pourquoi faire devenir des salariés actionnaires de leur entreprise ? La réponse va vous paraître simple tant l'objectif recherché est pragmatique et fait de bon sens. Il va créer des objectifs collectifs au sein de l'entreprise de partage des profits permettant ainsi de réunir les différents acteurs d'une entreprise autour de deux objectifs communs et vertueux : la croissance et la valorisation de l'entreprise. Et oui, les fondamentaux du socle d'une économie vertueuse !

Il s'agit donc d'un outil participatif, véritable levier de la politique RH, qui contribue à renforcer la cohésion entre les actionnaires, les salariés et les dirigeants et permettant un alignement parfait des intérêts (c'est bien là, la clé du succès de l'actionnariat salarié). Ainsi, c'est une vraie culture commune qui est créée en alignant les objectifs des actionnaires, des salariés et en intégrant davantage les salariés de l'entreprise (on pense ici au management participatif). Le cadre collectif de cet outil (aux multiples facettes) permet une véritable collaboration entre les collaborateurs et les dirigeants de l'entreprise.

On peut toujours s'interroger sur la nécessité ou pas de mettre en œuvre dans les entreprises une politique d'actionnariat salarié ou ouvrir le capital de l'entreprise à ses salariés ? Ces questions peuvent paraître triviale, peu opportunes, mais en réalité, il est rare que les réponses à ces questions soient adressées et ou même formalisées au moment du lancement d'un tel projet. Parfois la question ne se pose pas par méconnaissance de ce très bel outil.

A y regarder de plus près les motivations qui poussent les entreprises (entreprises cotées, entreprises non cotées, grandes entreprises, entreprises de taille intermédiaire, petites et moyennes entreprises) à ouvrir leur capital à leurs salariés peuvent viser plusieurs objectifs.

Attirer et fidéliser les collaborateurs, dans un contexte de guerre des talents notamment dans des secteurs d'activité de forte croissance (Fintech, Hightech, Greentech...), un actionnariat salarié ciblé permet aux entreprises et notamment aux PME et ETI d'attirer et de retenir les meilleurs collaborateurs avec un élément de rétribution vraiment différenciant (marqueur d'une politique de rémunération et des avantages sociaux). La boîte à outils des instruments à disposition des entreprises, sous condition que la fiscalité ne devienne pas un frein à son développement, permet également d'être utilisée dans le cadre d'un management package pour attirer et motiver les principaux cadres et collaborateurs de l'entreprise. Un enjeu RH dans un monde de compétition et face à une nouvelle génération qu'elle soit Y ou Z au logiciel de pensée bien différent.

Accroître l'implication des collaborateurs, «moi salarié actionnaire, je suis sensible à l'évolution de mon entreprise et un gage de mon implication». Les dispositifs participatifs mais également ceux qui sont collectifs (de type épargne salariale) accentuent le sentiment d'appartenance à l'entreprise et renforcent inexorablement la marque employeur. Cette dernière est renforcée avec des entreprises qui engagent par ailleurs des politiques RSE. Les collaborateurs développent une compréhension et un intérêt plus important des objectifs et des enjeux économiques et financiers de l'entreprise. La culture du business devient ainsi plus diffuse et admise car chacun y trouve son compte, c'est un véritable alignement des planètes!

Augmenter la performance de l'entreprise, de nombreuses études académiques et universitaires ont été réalisées sur ce sujet et démontrent la corrélation entre performance de l'entreprise et association des salariés au capital comme levier d'efficacité. Et quand bien même vous auriez un doute, il suffit d'observer le mode de fonctionnement des entreprises de la nouvelle économie pour s'en convaincre.

Développer le management participatif et collaboratif, via le développement de l'actionnariat salarié (pour rappel l'actionnariat salarié peut revêtir différentes formes de détention du capital, il peut être individuel et/ou collectif, un outil d'une grande flexibilité parfois menacé par la fiscalité !). Il va donc renforcer la collaboration des salariés à la vie de l'entreprise et à son cycle d'activité (l'action détenue, via les différents mécanismes existants, incarne une fraction/une part de la valeur économique de l'entreprise et ses résultats futurs).

Les collaborateurs sont ainsi placés au coeur de la stratégie de l'entreprise, le sentiment d'appartenance devient immédiat par le partage d'un ADN commun. L'engagement des équipes se traduit par une bien meilleure participation de chacun aux décisions, une communication plus efficace et régulière, une mobilisation optimale pour un objectif commun et une convergence d'intérêts.

Accroître son patrimoine grâce à l'actionnariat salarié, le salarié voit sa rémunération globale augmenter dans le temps corrélativement aux performances de son entreprise (via des FCPE, AGA, BSA, SO, BSPCE).

Mais attention, être actionnaire suppose la nécessaire compréhension du risque inhérent à la valeur de l'entreprise dans laquelle je détiens une part du capital. Le salarié n'a pas la possibilité d'arbitrer le couple risque/rendement souhaité, il n'existe pas de plan sur mesure pour chacun des salariés qui est fonction de leur aversion au risque.

Bien entendu, il faut savoir être patient car il s'agit d'un investissement de moyen et long terme. Le salarié via son dispositif d'épargne entreprise (PEE) trouvera néanmoins des supports de placements, outre l'actionnariat salarié, lui permettant de diversifier son épargne, il en est de même pour le dispositif retraite PERCO (outil de constitution d'une épargne long terme).

L'actionnariat salarié, présente aussi l'intérêt d'être une arme anti- OPA, en effet une entreprise qui associe ses salariés aux actionnaires peut se protéger contre une prise de contrôle hostile ou à un rachat non sollicité. Dans un tel cas, les salariés peuvent choisir de vendre ou de ne pas vendre leurs actions. Bien entendu, ce choix dépendra alors en grande partie de leur adhésion au projet d'entreprise développé par l'équipe dirigeante ainsi qu'un arbitrage à opérer entre leur intérêt financier immédiat et leur intérêt en leur qualité de salarié de leur entreprise. Enfin, l'implication des salariés actionnaires, qui sont des investisseurs dans leur propre entreprise, est probablement une des meilleures cautions que puisse attendre une banque ou un investisseur susceptible d'accompagner le développement de l'entreprise.

En un mot l'actionnariat salarié engage une relation de confiance envers les tiers, l'entreprise et ses salariés. Cet outil deviendra demain un outil évident et usuel de la politique RH de l'entreprise sans aucun doute.

Loi Macron

Compte tenu des incertitudes après l'application du 49/3 et la navette que doit faire encore faire cette loi entre les deux assemblées nous donnerons les informations sur le volet épargne salariale dans notre prochain ADSACA Info.

<<< Crédit Agricole : le projet de réforme séduit les analystes

Ils attendent le projet de simplification du groupe et le renforcement attendu de la solvabilité de Casa. Le projet majeur de réorganisation du Crédit Agricole n'a pas été lancé, mais il suscite déjà l'adhésion de certains analystes. Dans une note publiée le 15 janvier, les analystes de Natixis relèvent leur objectif de cours sur Crédit Agricole SA (Casa), la structure cotée du groupe mutualiste, à 16 euros, soit un potentiel de hausse de près de 54 %, « pour intégrer l'impact de l'éventuelle cession de l'organe central aux caisses régionales ».

Un projet, porté depuis de longs mois par la Fédération nationale du Crédit Agricole (FNCA), prévoit en effet de faire basculer l'organe central, aujourd'hui logé au sein de Crédit Agricole SA, du côté des caisses régionales, actionnaires du groupe mutualiste. Cette réforme modifierait fondamentalement les équilibres du pouvoir au sein du groupe car l'organe central constitue le cœur de l'institution, en disposant de pouvoirs dits régaliens (contrôle, sanctions, agrément des dirigeants de caisses régionales), inscrits dans le Code monétaire et financier. Le nouveau schéma placerait donc à la tête du groupe mutualiste une nouvelle structure autour de l'organe central, qui porterait la participation des caisses régionales dans le capital de Casa.

Pour ces analystes bancaires, cette réforme recèlerait plusieurs vertus. Et en premier lieu, celle de la simplification. « **La valeur se traite avec une décote de 28 % [par rapport à l'indice des banques européennes en termes de price/book value estimé en 2016]**, justifié notamment par la complexité de la structure du groupe Crédit Agricole. Notre objectif de cours implique une prime de 12 %, en raison de l'amélioration de la lisibilité et de la solvabilité », souligne la note de Natixis. Pour ses rédacteurs, cette opération permettrait de « mettre fin à une situation anormale dans laquelle le groupe Crédit Agricole a des minoritaires dans sa gouvernance ».

Les analystes de Natixis estiment à 4 milliards d'euros (soit 16 % de la capitalisation boursière) la cession de l'organe central aux caisses régionales. « La valeur de l'organe central est celle des prérogatives, mais il est difficile de valoriser cet actif immatériel eu égard au manque de données financières. Une tentative innovante est notamment de se baser sur les synergies de revenus intragroupe (7,2 milliards d'euros en 2013) pondérés par le coefficient d'exploitation des caisses régionales (55 %) », note Alex Koagne, coauteur de la note d'analyse. Un transfert de l'organe central à ce prix permettrait à Casa d'améliorer considérablement son ratio de fonds propres durs (CET1 à 13,2 % fin 2016, selon Natixis).

Retour possible à un dividende cash

« C'est une réforme positive, estime également Cyril Meilland, analyste chez Kepler Cheuvreux. Le versement d'une soulte au titre du transfert de l'organe central, et donc le gain en solvabilité, pourrait permettre à Casa d'abandonner au moins un des deux mécanismes "Switch" de transfert de risques vers les caisses régionales. » La note de Natixis mise, en outre, sur une évolution de la politique de dividende, avec éventuellement un retour à un dividende cash, voire le versement d'un dividende exceptionnel.

Aussi les analystes de Natixis verraient-ils d'un bon œil l'arrivée du secrétaire général de la FNCA, Philippe Brassac, à la direction générale de Casa : « Cela traduirait la volonté des caisses régionales de récupérer le pouvoir et constituerait un signal d'achat pour le titre Casa. »

Encore plus d'infos !

**Vous souhaitez recevoir des informations, type newsletter, entre 2 adsaca info ?
Faites nous parvenir votre adresse mail
contact@adsaca.org**

<<< Situations des financières au 31/12/2014

Source Boursorama		Point au 31/12/2014				
Période	CAC 40	CASA	SG	BNP P.	AXA	NATIXIS
depuis le 01/01/14	-0,54%	15,64%	-17,12%	-13,05%	-4,97%	28,33%
1 SEMAINE	-0,54%	-0,51%	-1,31%	-0,66%	-1,65%	-1,79%
1 MOIS	-2,39%	-2,98%	-10,73%	-2,28%	0,13%	-2,71%
3 MOIS	-2,12%	-8,74%	-13,96%	-5,90%	-0,85%	0,37%
6 MOIS	-4,22%	1,46%	-11,00%	-4,03%	9,27%	13,07%
1 AN	-0,54%	15,64%	-17,12%	-13,05%	-4,97%	28,33%
3 ANS	32,60%	142,73%	97,85%	57,43%	84,13%	176,18%
5 ANS	8,53%	-12,94%	-28,52%	-11,88%	16,11%	54,64%
valeur	4271	10,760 €	34,990 €	49,260 €	19,205 €	5,485€
MM20	4256	10,789	36,14	49,403	19,096	5,556
MM50	4237	10,946	37,048	49,211	18,7	5,451
MM100	4269	11,146	37,96	50,121	18,784	5,401
RSI 14	52,53	67,77	62,18	56,27	54,50	57,07
euro/dollar	1,2104					
pétrole brent	\$56,64					

Commentaire ADSACA

Avec 15,64% en 2014, l'action CASA se distingue des autres financières (-17,12% et -13,05% pour Société Générale et BNP Paribas), mais il est vrai que CASA avait tout comme Natixis un important retard à rattraper. L'action CASA a essentiellement réagi aux événements géopolitiques et à la situation économique et monétaire de la zone euro. Malheureusement ceux-ci n'ont pas été favorables : Guerre en Ukraine, en Syrie, en Libye, en Afrique Subsaharienne, à laquelle s'ajoute une croissance européenne trop faible. La baisse de l'Euro par rapport au dollar et la baisse du pétrole intervenus sur le second semestre n'ont que partiellement compensé les éléments négatifs.

L'année 2014, pour l'action CASA est marquée par une plus grande volatilité par rapport à 2013. IL en est de même pour les volumes échangés.

PRINCIPALES PERFORMANCES JOURNALIERES DE L'ACTION CASA				
PERIODE : du 1/01/2014 au 31/12/2014				
	CASA	DATE	CAC 40	DATE
Cours de clôture le plus haut	12,125 €	18/09/2014	4595	16/06/2014
Cours de clôture le plus bas	9,168 €	03/01/2014	4117	05/02/2014
La plus grande variation positive	6,80%	07/05/2014	3,35%	18/12/2014
La plus basse variation négative	-5,79%	06/11/2014	-3,93%	15/10/2014
Le plus grand volume échangé	20 244 000	06/11/2014		
Le plus faible volume échangé	863 000	24/12/2014		

<<< Les particuliers ont fui la Bourse de Paris

Le nombre d'actionnaires individuels a été divisé par deux depuis fin 2008, à 3,7 millions de personnes.

Mais les petits porteurs reviennent peu à peu à la faveur des récentes introductions en Bourse.

La baisse est spectaculaire : la population d'actionnaires individuels a été divisée par deux depuis fin 2008. Selon la dernière enquête Sofia de TNS Sofres, en septembre 2014, les boursicoteurs (hors actionnariat salarié) ne seraient plus que 3,7 millions, soit 7,2 % des Français de plus de 15 ans, contre presque 7 millions, peu après la faillite de Lehman Brothers.

Les crises successives - la crise financière, puis celle de la zone euro -, la volatilité des marchés et le tarissement des privatisations ont eu raison de l'appétit des particuliers. **La proportion du grand public en Bourse est passée sous la barre symbolique des 10 % en 2011.**

Toutefois, depuis fin 2013, la proportion d'actionnaires individuels n'a pas beaucoup varié. « Le creux semble avoir été atteint et on voit des signaux de reprise, comme en témoigne l'appétit retrouvé pour les opérations de marché ou le "crowdfunding" (financement participatif) », relève Charles-Henri d'Auvigny, président de la F2IC (Fédération des investisseurs individuels et des clubs d'investissement). « On a constaté un net regain d'intérêt des petits porteurs depuis fin 2013, alors que la baisse des taux d'intérêt a conduit les investisseurs à diversifier leur portefeuille. Poussés par la progression des marchés ces dernières années, les particuliers ont montré parallèlement davantage d'appétit au risque », appuie Marc Lefèvre, directeur du développement commercial d'Euronext. Aujourd'hui, environ 7 à 8 % des ordres sur les actions proviennent de ces derniers, contre 5 à 6 % il y a quelques années, selon l'opérateur boursier.

Sensibles à la dimension socialement responsable

La veuve de Carpentras n'a pas hésité à se ruer sur les introductions en Bourse, surfant sur la vague de cotations qui a repris depuis environ un an et demi. « Certaines opérations ont ainsi été intégralement couvertes par les particuliers. On n'avait pas vu ça depuis longtemps », se félicite Marc Lefèvre.

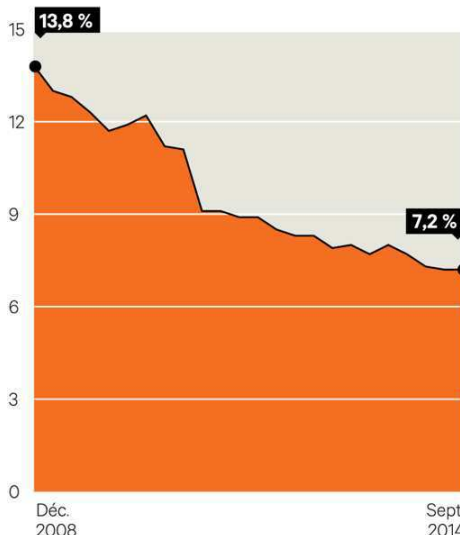
Assez paradoxalement, les sociétés dans des secteurs traditionnellement risqués ont été prisées. Par exemple, dans les biotechs - dont le parcours boursier est souvent extrême à la hausse comme à la baisse - ou les jeunes pousses de la high-tech. « **Les actionnaires individuels ont la volonté d'accompagner les entreprises dans des domaines dont ils se sentent proches.** Ils sont aussi très sensibles à la dimension régionale de la société qu'ils financent et à la dimension socialement responsable », explique Eric Forest, PDG d'EnterNext, la filiale d'Euronext dédiée aux PME et ETI. Par exemple, l'opération de Crossject, qui a mis au point un système de piqûre sans aiguille, entré sur le marché en février dernier, a été sursouscrite plus de 12 fois par les particuliers. Pour Blue Solutions, la filiale de Bolloré, spécialisée dans le stockage d'énergie, fin 2013, c'était environ 10 fois.

En moyenne, la demande des petits porteurs a atteint 489 % en 2014, pour les PME et ETI, à comparer avec 390 % en 2012. L'allocation - c'est-à-dire la distribution de titres effectivement réalisée - a toutefois été moindre (22 % en 2014, après 34 % en 2012). « Et encore, ces chiffres ne comprennent pas les souscriptions des particuliers venant des banques privées ou des instruments type FIP ou FCPI », précise Eric Forest.

Marina Alcaraz, Les Echos

L'actionnariat individuel

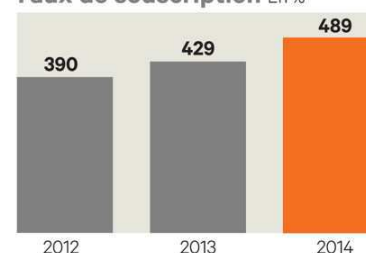
En % de la population française de plus de 15 ans



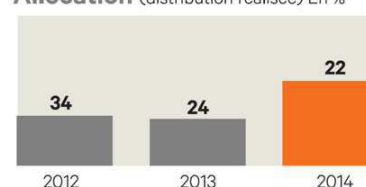
Les petits porteurs et les introductions en Bourse

PME et ETI d'EnterNext

Taux de souscription En %



Allocation (distribution réalisée) En %



BULLETIN D'ADHESION et/ou de COTISATION **A diffuser à tous vos collègues et collaborateurs**

Comment Adhérer ?

En remplissant le bulletin d'adhésion ci-dessous
En réglant le montant de **la cotisation annuelle fixée à 10 €**

Soit par prélèvement, j'envoie un RIB à l'adresse ci-dessous (**à privilégier pour des questions de couts de gestion**)
Soit par chèque à l'ordre de l'ADSACA, que j'envoie par la poste à l'adresse ci-dessous

ADSACA
81 Avenue du 14 juillet – 13980 Alleins

L'adhésion n'est effective qu'à réception de l'autorisation de prélèvement accompagnée d'un RIB ou d'un chèque

Durée de l'adhésion

L'adhésion est d'une durée d'un an, et renouvelée par tacite reconduction.

Fin de l'adhésion

Tout adhérent peut mettre fin à son adhésion, en adressant par courrier ou par mail une demande de dénonciation.
Le montant de la cotisation reste acquis, sauf dans le cas du paiement par prélèvement. En effet, en vue de privilégier ce mode de paiement pour des raisons administratives évidentes, l'ADSACA s'engage à rembourser tout adhérent qui en fait la demande dans 45 jours qui suivent la date de prélèvement.

Nom : ----- Prénom : -----

-

Adresse personnelle : -----

CP/Ville : -----

E-mail : ----- Téléphone : -----

Etablissement d'appartenance : -----

Votre Situation : Salarié

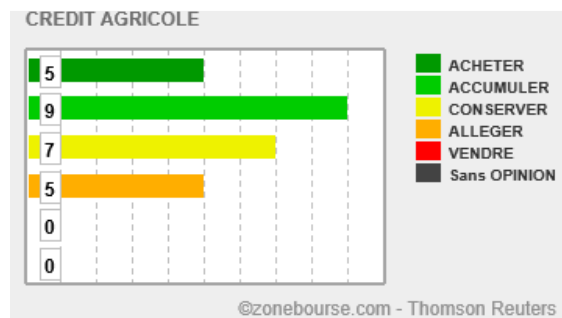
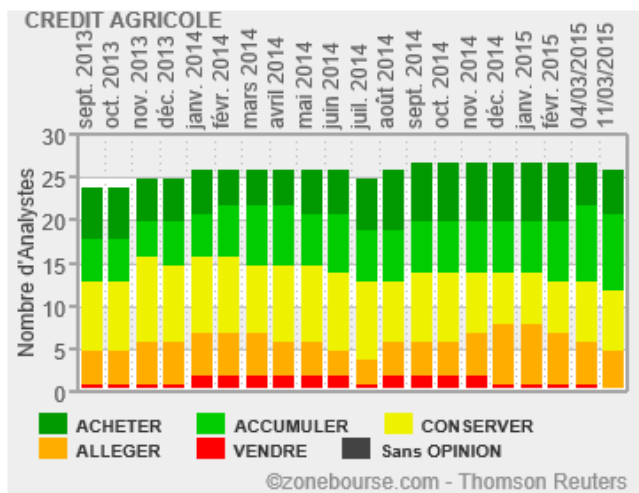
Retraité

Fait à ----- Le ----- /----- /-----

Signature

Toutes les informations ci-dessus sont confidentielles et ne seront pas diffusées.

<<< Consensus des analystes au 11/03/2015



Consensus

Recommandation moyenne	ACCUMULER
Nombre d'Analystes	26
Objectif de cours Moyen	12,9 €
Dernier Cours de Cloture	12,7 €
Ecart / Objectif Haut	18%

Commentaires ADSACA

Nous retiendrons les propos de Jean Paul CHIFFLET concernant la nouvelle gouvernance, que nous avons relayé dans ce numéro : « En tant que Directeur général de CASA, je suis le garant des intérêts de l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise, y compris de nos **actionnaires minoritaires**.

Il faudrait en tout cas obtenir le feu vert du superviseur, en l'occurrence la BCE et la Banque de France. Ensuite, le Conseil s'en saisira et il appartiendra aux **administrateurs indépendants et salariés** de se prononcer car pour des raisons de conflit d'intérêt, les administrateurs représentant les Caisses régionales ne pourront pas voter.

En clair : attendre, voir et ne nous précipitons pas.....ce que **le marché et les analystes ne font pas** puisqu'il semble qu'ils aient déjà anticipé

Vos rendez-vous...

- 06 mai 2015 : Publication des résultats du 1^{er} trimestre 2015
- 20 mai 2015 : Assemblée Générale Crédit Agricole SA à Lille

Relations adhérents

ADSACA

Avenue du 14 juillet

13980 ALLEINS

Tél : 06.03.85.27.37

Fax : 04.90.59.30.91

Site internet : www.adsaca.org

Mail : contact@adsaca.org